

<b>Contexte et références</b>	La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances utilise tous les leviers internes et externes à l'Education nationale pour accompagner et faire réussir tous les élèves relevant de l'éducation prioritaire tout au long de leur parcours scolaire.
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseigner dans une classe à effectif dédoublé d'une école située en REP, à temps plein.</li> <li>• Garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui par la mise en œuvre une pédagogie adaptée à la classe dédoublée.</li> <li>• Participer aux travaux des conseils de cycle et de maitres ainsi qu'aux temps de travail prévus par les projets de réseaux.</li> <li>• Participer activement au développement du lien de co-éducation avec les familles.</li> </ul>
<b>Compétences attendues</b>	<p>Toutes les compétences que les professeurs des écoles doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier (<a href="#">Bulletin officiel du 25 juillet 2013</a>) et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir travailler en équipe.</li> <li>• Savoir travailler avec des partenaires extérieurs à l'Education nationale.</li> <li>• Inscrire son action dans une perspective de co-éducation.</li> <li>• Actualiser régulièrement ses connaissances, notamment en pédagogie et didactique en s'engageant dans une démarche d'autoformation en cohérence avec le dispositif de formation mis en œuvre.</li> <li>• Disposer de bonnes connaissances des problématiques et des textes relatifs à l'Education prioritaire et des différents dispositifs d'aide.</li> <li>• Disposer de capacités d'adaptation, d'écoute et de communication.</li> <li>• Savoir adapter son enseignement à un groupe restreint d'élèves.</li> </ul>
<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Posséder une expérience d'au moins trois ans d'enseignement.</li> <li>• Posséder une expérience en GS, CP ou CE1.</li> <li>• Posséder une expérience d'enseignement en éducation prioritaire ou faire preuve d'une bonne connaissance des écoles en REP.</li> </ul>
<b>Modalités</b>	<p>Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être transmis pour <b>le 20 mars 2023</b>. Le dossier sera adressé au Pôle 1<sup>er</sup> degré sous couvert et avis de l'IEN de circonscription, à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale. Après un examen des dossiers, les candidats retenus seront reçus à la DSDEN pour un entretien. <b><u>Les commissions auront lieu le 29 mars 2023.</u></b></p>